



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/2009

D - 20090473

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 septembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, ?M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Départ de M. RESPAUD, M. PEREZ, MME DIEZ, MME DESAIGUES, MME AJON,
M. ROUYEYRE à l'issue du rapport 20090499**

Excusés :

M. Michel DUCHENE, M. Charles CAZENAVE, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG,

***Reconstruction du Centre de Loisirs des deux villes (CL2V).
Convention de Partenariat entre la Ville de Bordeaux et de
Mérignac. Avenant n°1. Adoption. Autorisation.***

Mme Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20050198 du 25 avril 2005, vous avez autorisé monsieur le maire à signer une convention de partenariat financier avec la Ville de Mérignac pour participer à parts égales au projet de reconstruction du bâtiment mis à disposition du Centre de Loisirs des Deux Villes (CL2V).

Le Centre de Loisirs des Deux Villes est une association qui opère dans le secteur de l'animation socio culturelle du quartier Montesquieu / Monséjour, situé à cheval sur les territoires communaux de Bordeaux et Mérignac.

Le coût prévisionnel de la reconstruction de ce bâtiment était estimé à l'époque à 1 621 760, 63 € HT, la ville de Bordeaux s'engageant à prendre en charge la moitié de la charge financière soit 810 880,32 €.

Cet équipement a été construit et mis en service en novembre 2007.

La Ville de Mérignac, pilote du projet, vient de nous faire parvenir le bilan définitif de la reconstruction arrêté à 1 985 173, 30 € HT soit 2 376 988,36 € TTC.

L'article 4 de la convention prévoyait un réajustement des participations financières en fonction de :

- co-financements non connus en avril 2005,
- différentiel résultant du FCTVA reçu par la ville de Mérignac et de la TVA acquittée par cette dernière pour la réalisation de l'équipement,
- aléas,
- modifications résultant de la volonté commune des deux villes,

Au final, la charge financière restant aux deux villes est de 1 753 276,62 € soit 876 638,31 € pour Bordeaux, selon l'état récapitulatif des dépenses acquittées au 23 avril 2009 et le décompte définitif de l'opération, dûment signés par monsieur le maire de Mérignac, visé par le receveur de la trésorerie de Mérignac, et annexé aux présentes.

En conséquence, il conviendrait d'augmenter le fonds de concours à apporter à Mérignac d'un montant de 65 757,99 €, selon les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 20 juin 2005.

En conséquence, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

-adopter le décompte définitif de l'opération de construction du bâtiment mis à disposition du Centre de Loisirs des Deux Villes (CL2V),

-autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 dont le projet est ci-annexé et à verser le fonds de concours y relatif dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts au budget de la ville.

RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES (CL2V)-
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET DE MERIGNAC-
Avenant n° 1

Entre les soussignés :

La ville de Bordeaux, représentée par son maire, monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil Municipal duet reçue en préfecture de la Gironde le

Et

La ville de Mérignac, représentée par son maire, monsieur Michel SAINTE MARIE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil Municipal duet reçue en préfecture de la Gironde le

Exposent

Dans le cadre d'une opération d'urbanisme dans le quartier Montesquieu/Monséjour, situé à cheval sur les territoires communaux de Bordeaux et de Mérignac, le bâtiment mis à disposition de l'association Centre de Loisirs des Deux Villes, a été construit et mis en service en novembre 2007.

Par convention signée le 20 juin 2005, le coût du projet s'établissait à 1 621 760, 63 € HT soit 1 939 625,71 € TTC.

Le bilan définitif de la construction est arrêté à 1 985 173, 30 € HT soit 2 376 988,36 € TTC.

L'article 4 de la convention prévoyait un réajustement des participations financières en fonction de :

- co-financements non connus en avril 2005,
- différentiel résultant du FCTVA reçu par la ville de Mérignac et de la TVA acquittée par cette dernière pour la réalisation de l'équipement,
- aléas,
- modifications résultant de la volonté commune des deux villes,

Au final, la charge financière restant aux deux villes est de 1 753 276,62 €; soit 876 638,31 € pour Bordeaux, selon l'état récapitulatif des dépenses acquittées au 23 avril 2009 et le décompte définitif de l'opération, dûment signés par monsieur le maire de Mérignac, visé par le receveur de la trésorerie de Mérignac, et annexé aux présentes.

Désireuses de conserver l'esprit du partenariat qui les réunit autour de cette structure d'animation, les villes de Bordeaux et Mérignac ont décidé de partager à moitié la charge de l'investissement à réaliser

Ceci préalablement exposé, il est décidé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article III de la convention du 20 juin 2005 est modifié comme suit :

La ville de bordeaux s'engage à prendre en charge la moitié de l'investissement soit, après arrêté des comptes, un montant de 876 638,31 €

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention en date du 20 juin 2005 demeurent inchangées

Fait en six exemplaires

A Mérignac et à Bordeaux le

Pour la ville de Mérignac	Pour la ville de Bordeaux
Le Maire Michel SAINTE MARIE	Le Maire Alain JUPPÉ

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME BREZILLON ET M. LOTHAIRe

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne BREZILLON
Adjoint au Maire**

REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES
DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION

DEPENSES T.T.C		2 376 988,36
Travaux		2 200 383,44
Mobilier		87 194,94
Divers		89 409,98
RECETTES		2 376 988,36
CO-FINANCEMENTS		623 711,74
Caisse d'Allocations Familiales :		
	Travaux	122 000,00
	Mobilier	14 780,00
Conseil Régional		45 000,00
Conseil Général		75 000,00
F.C.T.V.A (15,482%)*		366 931,74
SOLDE A FINANCER		1 753 276,62
Ville de Mérignac		876 638,31
Ville de Bordeaux		876 638,31

* Base dépenses éligibles :
2 370 053,86



Le Maire de Mérignac

Michel SAINTE-MARIE
Député de la Gironde

Hôtel de Ville
60 Avenue du Maréchal de Laitre de Tassigny
33705 Mérignac Cedex
Téléphone 05 56 55 66 00
Fax 05 56 55 66 02
www.merignac.com

CONSTRUCTION CL2V
Etat récapitulatif des dépenses acquittées au 23/04/2009

OBJET	TIERS	MANDAT	DATE	MONTANT HT	MONTANT TTC	
HONORAIRES						
Mission OPC	Teisseire et Touton	16219	14/12/2006	907,70	1 085,61	
		8419	06/07/2006	907,69	1 085,60	
		1682	21/02/2006	907,69	1 085,60	
		10168	10/08/2006	907,70	1 085,61	
		10973	05/09/2006	907,69	1 085,60	
		13228	19/10/2006	907,69	1 085,60	
		14228	10/11/2006	907,69	1 085,60	
		713	06/02/2007	907,69	1 085,60	
		3823	06/04/2007	907,69	1 085,60	
		5470	10/05/2007	907,69	1 085,60	
		7225	15/06/2007	907,70	1 085,61	
		8598	10/07/2007	907,69	1 085,60	
		14213	08/11/2007	907,69	1 085,60	
					11 800,03	14 112,83
		Mission CT	Norisko Construction	5474	13/05/2005	2 880,00
865	07/02/2007			1 792,00	2 143,23	

		15611	04/12/2007	50,92	60,90
		15102	10/12/2008	32,07	38,36
				21 954,16	26 257,17
Carrelage	B.Saye	6914	07/09/2007	13 695,84	16 380,23
		6915	07/06/2007	668,09	799,04
		8595	10/07/2007	1 884,45	2 253,80
		8596	10/07/2007	91,84	109,84
		15609	04/12/2007	1 901,40	2 274,08
		15610	04/12/2007	87,62	104,79
		15101	10/12/2008	10,52	12,58
				18 339,76	21 934,36
Peinture	EPRM	9415	27/07/2007	13 685,95	16 368,40
		12903	17/10/2007	14 976,97	17 912,47
		15492	30/11/2007	10 807,10	12 925,29
		32	09/01/2008	2 082,75	2 490,97
		12201	16/10/2008	63,17	75,55
				41 552,77	49 772,68
Electricité	Fauche Autom Aquit	15650	04/12/2006	1 840,23	2 200,92
		623	02/02/2007	10 695,91	12 792,32
		5189	03/05/2007	13 865,09	16 582,65
		5830	18/09/2007	5 978,62	7 150,43
		7222	15/06/2007	15 564,66	18 615,33
		9414	27/07/2007	14 184,45	16 964,60
		10855	05/09/2007	5 841,67	6 986,64
		15493	30/11/2007	20 809,34	24 887,97
		4943	14/05/2008	4 760,32	5 693,34
				93 540,29	111 874,20
Ascenseurs	Thyssenkrupp	9556	01/08/2007	11 050,00	13 215,80
		14216	08/11/2007	12 501,50	14 951,79
		15602	04/12/2007	1 609,13	1 924,52
		12574	22/10/2008	52,73	63,06
				25 160,63	30 155,17
Chauffage- Ventilation	Massot	16248	14/12/2006	2 046,11	2 447,15
		2977	21/03/2007	39 033,04	46 683,52
		3828	06/04/2007	23 072,84	27 595,12
		5468	10/05/2007	28 841,38	34 494,29
		6916	07/06/2007	9 100,98	10 884,77
		8597	10/07/2007	6 536,05	7 817,12
		9846	08/08/2007	14 635,34	17 503,87
		12593	11/10/2007	8 896,12	10 639,76
		6045	04/06/2008	9 734,69	11 642,69
				141 896,55	169 708,29
TOTAL TRAVAUX				1 673 495,43	2 002 590,96
EQUIPEMENT MOBILIER					
Divers mobilier	Amplitude	15488	30/11/2007	9 948,50	11 898,41
		15663	05/12/2007	43 888,00	52 490,05
		250	17/01/2008	4 200,00	5 023,00
		382	22/01/2008	564,00	674,54
		383	22/01/2008	2 298,00	2 748,41
	CAMIF	248	17/01/2008	409,00	489,16
	UGAP	15489	30/11/2007	458,53	548,40
		15655	04/12/2007	145,65	174,20
		252	17/01/2008	325,75	389,60

		253	17/01/2008	246,45	294,75
		32	18/01/2008	198,83	237,80
		807	05/02/2008	435,28	520,59
		1077	13/02/2008	751,63	898,95
					3 064,29
Divers Matériels	CHAUVIN	259	17/01/2008	877,93	1 050,00
	CAMIF	572	30/01/2008	1 538,00	1 839,45
		249	17/01/2008	518,90	620,60
	HABA SARL	254	17/01/2008	550,89	658,86
	NILFISK ADVANCE SA	51	10/01/2008	1 639,50	1 960,84

